

Ce qu'il faut retenir pour la campagne de demande de subvention 2019 au titre du développement social local au sein de la Direction de l'Action Sociale

- **Quand ma demande de financement doit-elle être déposée auprès du Conseil départemental ?**
 - ✓ Entre le **15 septembre 2018** et le **17 décembre 2018**

- **Ma demande relève d'un financement dit « de droit commun »**
 - ✓ Remplissez le formulaire de la même façon que les autres années

- **Ma demande relève d'un financement au titre d'un contrat de ville**
 - ✓ Sur le formulaire de demande, cochez la case prévue à cet effet sur la page 1. Précisez dans la fiche 3 de quel contrat de ville ce projet relève.

- **Ma demande contient plusieurs actions dont au moins une relève d'un financement au titre d'un contrat de ville**
 - ✓ Sur le formulaire, à la page 1 cochez la case « dossier déposé au titre de la politique de la ville » et indiquez dans la fiche 3 « action » de quel contrat de ville cette action relève.

- **La même action sera présentée sur plusieurs contrats de ville**
 - ✓ Notez sur la fiche 3 tous les contrats de ville qui se verront présenter la même action

- **Ma demande AGC où CLASS rentre-t-elle dans cette procédure ?**
 - ✓ Seuls les dépôts de demande de subvention d'actions sont concernées par cette procédure

- **Lorsque je remplis le budget prévisionnel de ma demande de financement pour une action qui sera présentée en contrat de ville, dois-je ventiler les montants que je sollicite en fonction des intervenants au contrat de ville ?**
 - ✓ Si vous êtes en mesure de pouvoir ventiler votre demande en fonction d'éléments qui vous sont propres vous pouvez le faire, le formulaire de la fiche 3 est adapté. Si vous n'êtes pas en mesure de faire la ventilation vous renseignerez un montant global pour le financement au titre de la politique de la ville dont la répartition sera débattue entre les opérateurs en comité technique.

- **Qui sont mes interlocuteurs privilégiés à la Direction de l'Action Sociale en matière de politique de la ville et de développement social ?**
 - ✓ Le service mission politique de la ville composé de :

Thomas DESRUMAUX : 04.90.16.19.09 pour le contrat de ville du Grand Avignon.

Nathalie SAUVAGE : 04.90.16.19.14 pour les contrats de ville de Bollène, Valréas, Monteux et Sorgue.

Jean –Christophe CONUS : 04.90.16.17.99 pour les contrats de ville de Cavillon, L'Isle sur la Sorgue, Apt, Pertuis, Carpentras et Orange.

Sur le territoire vos interlocutrices sont les Responsables de Territoire d'Intervention Medico-Sociale (TIMS) :

TIMS Avenio : Mme Céline DUPONT et son adjoint Hervé MARICHAL (04.32.74.61.28)

TIMS Haut Vaucluse et l'enclave : Mme Janik MARTIN (04.90.11.55.00)

TIMS Comtat Venaissin : Mme Béatrice BRAUN (04.90.63.97.35)

TIMS Mont de Vaucluse et Pays Cavare : Mme Christine HOUSSIN (04.90.06.48.62)

TIMS Luberon : Mme Sandra LAURET (04.90.09.27.30)

TIMS Entre Rhône et les Sorgues : en cours de recrutement.

Carte des Espaces Départementaux des Solidarités

